



LA FEDERATION COMMUNIQUE

GROUPE DOUX : UN FIASCO SOCIAL ET ECONOMIQUE

Charles Doux porte l'entière responsabilité du dépôt de bilan du groupe. Sa stratégie, essentiellement tournée vers l'exportation et l'implantation à l'étranger pour plus de profits immédiats, s'est faite au détriment du développement industriel avicole français, des emplois et de la qualité des produits.

Les gouvernements successifs ont accompagné cette stratégie. Le groupe Doux a perçu, en 15 ans, 1 milliard de subventions à l'exportation dans le cadre de la Politique Agricole Commune et divers cadeaux fiscaux et sociaux. Merci à l'Europe du capital ! Le rachat de Frangosul au Brésil en 1998 s'est traduit par la destruction de 14 sites industriels en France et la suppression de plusieurs centaines d'emplois notamment chez Père Dodu (dont 450 emplois supprimés à Locminé). Charles Doux, 146^{ème} fortune de France en 2011, laisse au

minimum une ardoise de 434 millions d'euros d'endettement.

Les interventions des organismes publics (le Fonds stratégique industriel et le Comité interministériel de restructuration industrielle) ont accompagné ces politiques destructrices. Les politiques gouvernementales participent du fiasco. Comment est-il possible qu'un patron tel que Charles Doux, qui détient entre ses mains l'avenir de plusieurs milliers de salariés, d'éleveurs et d'emplois induits, ait pu agir sans aucun contrôle de l'utilisation de fonds publics aussi importants ? Cette stratégie s'est soldée par un fiasco économique et social retentissant qui n'a pas fini de se répercuter sur les salariés, la filière et les territoires.

LA CGT POUR LE MAINTIEN DE L'INTEGRITE DU GROUPE

La CGT a toujours combattu la stratégie du groupe, mettant en concurrence les salariés en France et au Brésil, destructrice d'emplois, du potentiel industriel régional et national, de la qualité des produits, affaiblissant l'ensemble de la filière avicole française.

La CGT a exigé, dès l'annonce des mandats du groupe :

- Le maintien de l'emploi, l'amélioration des conditions sociales et de travail,
- Le maintien de tous les sites en activité,
- La préservation de l'intégrité du groupe comme élément essentiel de l'avenir de la filière nationale,

- La mise sous tutelle publique du groupe et de la filière avicole française,
- Une table ronde nationale pour une relance du groupe DOUX et de la filière avicole pour la sauvegarde de tous les emplois et de l'outil industriel,
- Un droit de veto des syndicats et des institutions représentatives du personnel pour tout ce qui touche à l'emploi et au potentiel industriel,
- Des droits nouveaux pour que les représentants des salariés et les élus, du local au national, puissent avoir un contrôle de l'utilisation des fonds public.

UNE JUSTICE AU SERVICE DU PATRONAT

Suite au dépôt de bilan de Doux, le Tribunal du commerce de Quimper a été saisi. Cette juridiction des affaires, composée notamment de patrons, ceux-là mêmes qu'elle est chargée de « juger », a pris fait et cause pour les intérêts capitalistes bien compris. Sa décision du 1^{er} août, en acceptant le plan de continuation pour les activités « export » et « produits élaborés » et la mise en liquidation de la branche « produits frais », donne entière satisfaction à Charles Doux et à la banque Barclays.

Les offres de reprise déposées dans le cadre de la procédure de liquidation poursuivent le processus de démantèlement et de dépeçage du groupe

qu'engageait la décision du tribunal de commerce. Les entreprises LDC, DUC et autres sont venues faire leur marché pour s'accaparer ce qui les intéresse pour de profits immédiats. La minceur du plan de continuation Doux-Barclays, montre bien que ces secteurs n'échapperont pas aux restructurations et licenciements. Les offres de reprise du « frais » signifient la fermeture de plusieurs sites et plus de 1 000 emplois supprimés, soit un quart de l'effectif. Cette décision est d'autant plus inadmissible que la consommation de viande de volailles en France reste à un niveau élevé, les importations en représentant 40 %.

CHACUN DOIT PRENDRE SES RESPONSABILITES

La CGT conteste la décision du Tribunal de Quimper. Elle a travaillé à interjeter appel de la décision du Tribunal dans l'unité la plus large possible des organisations syndicales et des représentants des salariés siégeant dans les institutions représentatives du personnel. C'est dans ce sens, qu'avec FO nous avons fait appel à Châteaulin. Cette unité était d'autant plus nécessaire que des milliers d'emplois et un potentiel industriel national et régional dense sont gravement menacés par des stratégies patronales uniquement guidées par des objectifs financiers. La CFDT (majoritaire au CCE) s'inscrivant de fait dans le plan de continuation de Charles Doux n'a pas permis une démarche unitaire mettant patronat et gouvernement face à leurs responsabilités.

Le gouvernement a l'obligation politique d'arrêter ce massacre, dont on ne mesure pas encore toute l'ampleur. Il se défause, s'appuyant sur l'argument défendu par le patronat et les syndicats qui accompagnent les abandons industriels, que le pire

aurait été évité. Le programme qui s'annonce, accumule plans de restructurations, fermetures de site, licenciements massifs. Quel pire a été évité ?

La mise sous tutelle publique revendiquée par la CGT permettrait la construction d'une solution pérenne pour l'avenir du groupe et de la filière avicole française afin d'éviter cette catastrophe sociale et économique pour l'ensemble de la filière et des territoires. Cette solution globale n'a d'ailleurs été intégrée dans aucune proposition. L'ouverture d'un processus de discussions sous l'égide des Ministères de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire s'impose d'urgence pour créer les conditions du maintien du potentiel industriel et des emplois. La CGT poursuivra ses actions pour les revendications sociales des salariés de la filière, pour le maintien et le développement de l'emploi, et pour l'avenir industriel de la filière avicole française et des territoires concernés.

14 Août 2012

Syndicats CGT du groupe Doux
Unions Départementales CGT des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille et Vilaine, du Morbihan
Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière CGT